



# Bonjour j'aimerais que tous personne qui lit mon msg me vien en ai

Par emerite, le 13/05/2009 à 22:25

*bonjour*

*je suis africaine et me suis marie en 2006 avec un francais faute des violence conjugal je suis aller porte plainte et il ma mise a la porte deux semaine apres la gandamerie lui est convoque et troi moi apres j'ai eu l'annulation de mon titre de séjour j'ai fait une lettre au préfet qui ma répondu et déclare que les faite sitér pour les violence conjugal ne pas valable et de me demande de quitte le teritoir francais j'aimerais svp que vous m'aide parceque les motif de mon refus de titre de séjour ne pas fondée en plus la gandamerie a pri parti prise mon marie qui a raconte des soutises sur mon suge il déclare comme quoi les fête déclare ne sont pas valable meme le serdificial medical que j'ai présentée ne pas toujours valable j'aimerais savoir si la gandameri peux désidée sur les faite et si mon marie à drois de déclarée les chose fause pour cagne le proce et comment faire pour recupére mon titre de séjour qui est vpf à la tande d'une suite vavorable cordialement*